





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-75**

Séance publique du

16 mars 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160316- lmc184995-DE-1-1
Date de signature : 16/03/2016
Date de réception : mercredi 16 mars 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : EXONERATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
SUITE AUX TRAVAUX DE VOIRIE ET DE RESEAUX DE LA RUE PAUL GUIGOU**

Le 16 mars 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/03/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Irène MALAUZAT, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Liliane PIERRON à Madame Catherine SILVESTRE, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Gaele LENFANT, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain Dijon

Monsieur Christian ROLANDO donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Direction Gestion de l'Espace Public

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MARS 2016

Nomenclature : 3.5
Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORTEUR : Monsieur Christian ROLANDO
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : EXONERATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUITE AUX TRAVAUX DE VOIRIE ET DE RESEAUX DE LA RUE PAUL GUIGOU-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, dans le cadre du Plan Campus, des travaux de rénovation et de construction sont en cours de réalisation sur les bâtiments Universitaires de la Ville.

Malgré toute l'attention apportée pour limiter les nuisances, les chantiers ont causé de réelles difficultés de fonctionnement pour le restaurant dénommé «RESTO BY FANNY » situé rue Paul GUIGOU, voie dans laquelle des travaux de voirie et de réseaux importants ont eu lieu. Au vu de cette situation, le gérant a demandé le bénéfice d'une exonération de la redevance d'Occupation du Domaine Public relatif à la facturation au titre de l'année 2015.

Pour mémoire, je vous rappelle que dans ce genre de situation, la Ville a déjà procédé à des mesures d'exonération, notamment dans le cadre des travaux de requalification de la Place Jeanne d'Arc, de la Rotonde et de la Place des Combattants d'Afrique du Nord.

Dès lors, à l'instar des décisions précédentes et dans un souci d'équité des usagers du domaine public, je vous propose d'appliquer à cet établissement, une exonération partielle des redevances d'occupation du domaine public dues au titre de l'année 2015 à hauteur de **15%**, correspondant aux **73 jours** de travaux qui se sont échelonnés de mai à novembre 2015, soit pour une durée totale d'environ 2,5 mois et décomposée comme suit :

Factures 2015 du 1er Janv. Au 31 Déc.	Nom de l'établissement	Adresse de l'établissement	Montant Redevance Annuelle 2015	Durée des Travaux en mois	Coefficient d'exonération en %	Montant de l'exonération	Redevance restant due après exonération
2015010000168	Resto By Fanny	2 rue Pau GUIGOU	1 473,42 €	2,5	15%	221,01 €	1 252,41 €
2015020000177							
2015030000177							

Dès lors, à l'instar des décisions précédentes et si le Conseil Municipal décide d'exonérer cet établissement, le manque à gagner pour la Ville s'élèverait à un total de **221,01€** au titre du ROLE de l'année 2015.

Je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** une exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public concernant le commerce désigné ci-dessus au titre du ROLE de l'année 2015, pour un montant total de **221,01€**.

DL.2016-75 - EXONERATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC SUITE AUX TRAVAUX DE VOIRIE ET DE RESEAUX DE LA RUE PAUL
GUIGOU-

Présents et représentés	: 46
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Maryse JOISSAINS-MASINI



Compte-rendu de la délibération affiché le : 16/03/2016
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)